



Veytaux, le 25 avril 2018

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis **No 3/2018** présenté par la Municipalité au conseil communal dans sa séance du lundi 5 mars 2018

l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 57'400.00 pour couvrir les frais liés à la stabilisation de la falaise surplombant l'édicule public (WC) de la Taverne du Château.

Rapporteur : Grandchamp John

Membres : Yves De Bernardis
Daro Ouro-Madeli

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission s'est réunie le lundi 19 mars 2018 dans la salle du Conseil Communal en présence de M. Igor Rinaldi, Municipal. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous exposer le présent préavis et d'avoir répondu à nos questions.

La discussion a clairement mis en évidence le besoin d'une remise en état et tous les moyens adéquats ont été mis en œuvre pour maintenir la sécurité non seulement des WC public mais également le passage entre la route et le trottoir.

Du fait de la fréquentation des lieux, il est donc impératif que la sécurisation se fasse ; la méthode employée a déjà fait ses preuves en d'autres portions du rocher et se fait par gunitage.

Par contre la commission a posé deux questions qui ne sont pas directement liées à ce préavis, à savoir :

- Afin de mieux sécuriser le passage de la RC, ne serait-il pas envisageable que le passage piéton provisoire devienne pérenne ? La réponse du Municipal M. I. Rinaldi : la question sera étudiée en séance de la Municipalité.

- Etant donné l'état de l'édicule, est-il envisagé de le repeindre ? La réponse du Municipal M. I. Rinaldi : la question sera étudiée en séance de la Municipalité.

Ainsi, après avoir entendu les différents arguments de la Municipalité, la commission vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce préavis tel que présenté.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Veytaux

vu le préavis **No 03/2018** du 5 mars 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 57'400.00 pour couvrir les frais liés à la stabilisation de la falaise surplombant l'édicule public (WC) de la Taverne du Château,

ouï le rapport de la commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la stabilisation de la falaise surplombant l'édicule public (WC) de la Taverne du Château,
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **CHF 57'400.00 TTC** au maximum, sous réserve de la déduction de la subvention cantonale.
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie.
4. de prendre en charge cette dépense par le biais du compte de fonctionnement en 2018, compte 32.3141.01 « Entretien des forêts » pour le coût brut de l'étude et des travaux, et le compte 32.4360 « Remboursement de tiers » pour l'encaissement des subventions cantonales
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 12 février 2018.

Le rapporteur


John Grandchamp